



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité Police de l'Eau

N° 7/PE

Monsieur le Maire de la commune associée de LOMME

Mairie de Lomme

72, avenue de la République

59160 LOMME

Lille, le - 4 JAN. 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 01 mars 2016, vous avez déposé auprès du Service en charge de la Police de l'Eau, une demande de régularisation des rejets d'eaux pluviales du parc urbain sur la commune de LOMME, au titre de l'antériorité.

Dans votre dossier de régularisation, vous indiquez que le premier bassin du parc, l'étang de pêche, collecte les eaux pluviales des bassins versants BV1, BV2 et BV3.

Ces eaux sont ensuite dirigées vers le bassin ornithologique, qui recueille également une petite partie des eaux pluviales des hôtels situés dans le BV4.

Après examen des éléments constitutifs de votre dossier, j'ai l'honneur de vous faire part de la prise en compte de ce droit d'antériorité, selon les références suivantes :

- date de réception : 01/03/2016,
- numéro d'enregistrement : 59-2016-00017.

Les rubriques de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées par vos ouvrages sont les suivantes :

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	ARRETE DE PRESCRIPTIONS GENERALES CORRESPONDANT
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non ; 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (autorisation) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (déclaration)	Déclaration	Arrêté du 27 août 1999

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	ARRETE DE PRESCRIPTIONS GENERALES CORRESPONDANT
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Autorisation	

Ces renseignements sont conservés dans les archives de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Le présent courrier est à présenter lors d'un contrôle.

Ce dossier est suivi par Céline WOLICKI qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03.28.03.84.18.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Environnement,



Isabelle DORESSE

PJ : Localisation des différents bassins versants

Copie à : Monsieur le Responsable de la Délégation Territoriale de Lille